



Ville de Durbuy
Basse Cour, 13
B- 6940 Barvaux S/O

Powalco 20017552

AUTORISATION DE CHANTIER ET DE POSE DE SIGNALISATION 104-2020

Le Bourgmestre de la Ville de Durbuy

Vu l'Arrêté ministériel du 07 mai 1999 modifiant l'Arrêté ministériel du 01.12.1975 (M.B. 21.05.1999) ;

Vu le CHAPITRE V, section 1^{ère}, Article 89, Ch. VI, art.10, du Décret-programme du 17 juillet 2018, entré en vigueur le 18.10.2018, portant des mesures en matière de travaux publics, de mobilité et de transports,

AUTORISE

moyennant respect des mesures de distanciation sociale

la sprl **TEGEC**

 Avenue de l'Expansion, 11 – 4432 ANS - ALLEUR  04 263 46 10  04 246 10 35

Conducteur de chantier : Didier DECLOEDT  0493 72 45 90

Gestionnaire : Xavier COSTANZO  0479 80 23 26

effectuant des travaux de raccordement particulier en eau, pour le compte de la SWDE avec terrassement en accotement

➤ BOMAL - Rue des Ardennes 49 (local commun avec 51)

entre le 26 août et le 01 septembre 2020

- à interdire le stationnement aux abords du chantier ;
- à placer la signalisation routière telle qu'elle est imposée par l'Arrêté ministériel du 01.12.1975 (M.B. 21.05.1999), à l'exclusion de toute autre, tenant compte notamment de la catégorie des chantiers envisagés ; y compris en raison de la disposition des lieux, des signaux C.43 fixant la limite de vitesse à 30 km/h ;
- à placer les signaux B19 et B21 ;
- à réguler, si nécessaire, la circulation par des feux tricolores.

La signalisation mise en place par l'entreprise qui, en raison de l'évolution des travaux ou de leur interruption, n'est plus justifiée, devra être enlevée ou efficacement masquée.

L'administration communale de Durbuy dégage toute responsabilité en rapport ou relative aux accidents ou dommages pouvant résulter ou être causés par cette autorisation.



Durbuy, 20 août 2020

Le Bourgmestre,


Philippe BONTEMPS.

A contacter préalablement pour état des lieux :

- Responsable SPW : Ing. Dominique ETIENNE, Chef de District - 084 22 59 40
- Responsable communal : Jean ANCIA – 0475 55 86 07